

LES FAMILLES

Tout en reconnaissant la qualité du travail des équipes en place, les familles veulent être des partenaires reconnues dans l'établissement auprès de leurs parents et à la place privilégiée qu'elles occupent. Elles souhaitent, avant l'entrée en EHPAD, un contact au domicile de celui-ci pour améliorer les conditions d'accueil. La présence d'un(e) référent(e) pour les premiers jours dans l'établissement s'impose. **Il faut favoriser les associations de familles, les ouvrir aux bénévoles et créer le besoin de s'investir dans la vie de l'établissement pour les familles.**

LA STRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS

Les nouveaux EHPAD répondent à des règles de conception et de construction strictes. Les anciens établissements sont parfois loin des nouvelles normes. **Un effort doit être fait pour leur rénovation et mise aux normes en favorisant l'instauration d'un espace d'accueil agréable à l'entrée de la structure et un environnement extérieur comprenant un espace vert.**

LE "RESTE À CHARGE"

Les familles des résidents sont de plus en plus nombreuses à participer financièrement aux prix de journée qui augmentent constamment. Or, les amortissements sont inclus dans les prix de journée : cette imputation n'est pas effectuée dans les établissements pour les Personnes Handicapées. **Elle doit être supprimée et remplacée par une solution de péréquation qui devra être mise en place.**

ALERTES
La Grange du Château 38320 - EYBENS
Secrétariat (9h-12h) : 04 76 24 08 63
Courriel : contact@alertes38.org

Mars 2012



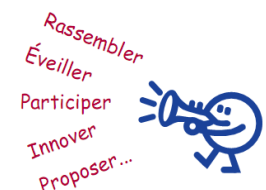
Contre la maltraitance Promouvoir la bientraitance en établissement

Le "DÉFI D'ALERTES" est ainsi défini : "ALERTES agit pour que toute personne âgée, quelle que soit sa condition physique, sociale ou psychologique, soit considérée comme une personne avec tous les droits reconnus". Elle milite, à ce titre, contre la MALTRAITANCE. La Commission Familles d'ALERTES continue à mener une réflexion sur la maltraitance en EHPAD. En effet, un certain nombre de familles rencontrent des problèmes lorsqu'elles ont un parent en établissement.

La maltraitance existe chaque fois que la Personne Âgée, quel que soit son état, physique, psychique ou social, n'est plus reconnue, que la notion de "qualité de vie" n'existe plus.

La maltraitance se traduit notamment par le non respect de la personne, une alimentation souvent inappropriée et dans de mauvaises conditions, des gestes de soins quotidiens ne constituant plus une aide, etc...

Cette qualité de vie est-elle respectée quand une Personne Âgée entre en établissement pour y vivre ? Pourquoi tant de signalements de maltraitance ? Pourquoi tant de Personnes Âgées, de



familles, de professionnels se retrouvent-ils confrontés à des situations difficiles ?

Dans notre département, des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes ne semblent plus répondre à leur mission, ce qui nous conduit à proposer les actions suivantes :

LE PERSONNEL

* Les EHPAD accueillent des personnes de plus en plus âgées - la moyenne d'âge se situe à 85 ans -, de plus en plus dépendantes et dont l'état nécessite des soins médicaux et psychiques de plus en plus lourds. En 2007, le GMP (GIR Moyen Pondéré) se situait à 600 en Isère ; en 2011, il s'élève à 750, voire 800. Or, les ratios de personnel de 0,56, toutes catégories confondues, sont restés identiques entre ces deux dates. Cela est notoirement insuffisant et conduit à une surcharge de travail insoutenable, particulièrement pour le personnel soignant. Il s'ensuit des absences répétées, palliées par l'appel à un personnel extérieur de remplacement (CDD ou intérimaires), peu préparé aux tâches qui vont leur être confiées et dont le coût obère les finances de l'établissement. **Il est impératif d'instaurer, progressivement mais aussi rapidement que possible, un ratio de 1 pour 1.**

* Les métiers de l'aide et du soin en milieu gérontologique n'ont pas suivi l'évolution de la situation des EHPAD. Sont-ils attractifs lorsqu'on considère les conditions matérielles, les rémunérations offertes ? Les futurs soignants sont-ils bien préparés à la prise en charge des maladies dégénératives et à l'accompagnement à la fin de vie ? Le nombre de personnes en formation dans les instituts spécialisés est-il suffisant, en particulier si l'on tient compte du départ à la retraite prévisible d'un nombre important de personnel en poste ?

* Le médecin coordinateur joue un rôle important. Il est indispensable, comme la loi le stipule, qu'il soit présent dans tous les établissements. De même, la présence d'un psychologue est également importante pour soutenir l'équipe soignante et contribuer à l'écoute des résidents et de leurs familles.

* Par ailleurs la formation des animateurs - lorsque le poste d'animateur existe - n'est plus adaptée aux personnes accueillies.

Ces divers aspects doivent être pris en compte et des solutions mises en place dans les meilleurs délais, comme, par exemple, la mise en place dans les EHPAD de méthodes de soutien telle que l'analyse de la pratique.

LE DIRECTEUR

Il constitue le pivot de la vie en EHPAD car il est responsable de l'organisation générale : technique, administrative et financière, de la création d'un esprit d'équipe dans l'établissement. Il veille au respect des résidents. Il a un rôle de chef d'orchestre. Mais il est de plus en plus absorbé par des tâches administratives et la gestion tendue des budgets. Un exemple: l'élaboration des projets de budgets, leur présentation aux différentes instances (gestionnaires, Conseils d'Administration, Conseil Général, ARS... le "mille-feuilles" !) représentent autant de formalités administratives lourdes et incontournables. **Il devrait être secondé par un cadre administratif** qui le déchargerait de ces tâches. Ainsi retrouverait-il la disponibilité pour se consacrer à l'organisation du travail des équipes, la connaissance et le suivi des résidents, l'accueil des familles dès l'entrée en établissement. **Un nouveau profil de poste de Directeur et la création d'un poste de Cadre Administratif sont indispensables.**